

Un article élogieux mettant en avant les excellentes performances des fonds de la gamme Alto Invest d'après *Investir, le Journal des Finances*.

FCPR, FCPI, FIP

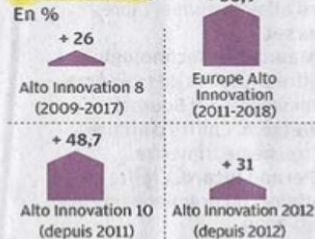
Trois supports pour investir dans le capital-développement

Pour investir dans des sociétés non cotées, trois types de véhicules sont à votre disposition : les FCPR (fonds communs de placement à risques), les FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) et les FIP (fonds d'investissement de proximité). Dans les trois cas, il s'agit de fonds généralement illiquides, avec une fenêtre de souscription limitée et la nécessité d'attendre la dissolution du fonds pour récu-

pérer sa mise. Contrairement aux FCPR, les FCPI et les FIP sont soumis à l'agrément de l'autorité des marchés financiers (AMF) et doivent être commercialisés par des sociétés de gestion également agréées par l'AMF.

Ce sont donc des supports un peu plus sécurisants pour l'épargnant. En outre, ils offrent un avantage fiscal, avec une déduction de 18 % des sommes investies sur votre impôt sur le revenu.

Des performances satisfaisantes pour les FCPI d'Alto Invest



Cet atout ne doit pas conduire à souscrire les yeux fermés à de tels supports, par essence risqués et dont la durée de détention est d'au minimum cinq ans (et plutôt, dans la pratique, de sept ou huit ans, afin de pouvoir liquider le portefeuille dans des conditions satisfaisantes).

En outre, les performances peuvent être très médiocres, avec des rentabilités négatives sur la durée de placement, en raison, en particulier, des frais très éle-

vés prélevés (notamment les frais de souscription et ceux de gestion annuels, qui dépassent le plus souvent 3 %).

C'est pourquoi il faut sélectionner très soigneusement la société de gestion. **Alto Invest est incontestablement l'une des meilleures, comme le prouvent les performances** réalisées par les deux derniers fonds remboursés (Alto Innovation 8 et Europe Alto Innovation), ainsi que les dernières valorisations

des deux FCPI qui seront prochainement remboursés (Alto Innovation 10 et Alto Innovation 2012).

Cette société de gestion gère aussi Nova Europe, notre fonds favori éligible au PEA-PME. — PASCAL ESTÈVE

NOTRE CONSEIL

Nous sommes positifs sur le FCPI Alto Innovation 2019, commercialisé jusqu'au 31 décembre. Sa durée de blocage est de sept ans, voire de neuf ans sur décision de la société de gestion. Il sera investi à au moins 70 % dans des entreprises innovantes européennes.

Désormais, souscrivez au **FCPI Alto Innovation 2024** avant le 31/12/2024 et bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de **17,1 %** !